MAKING MEANING: INDIGENOUS LEGAL EDUCATION AND STUDENT ACTION

John Borrows*

Law students help universities and societies make meaning and purpose, particularly as it relates to Indigenous and Canadian law. They do this through their questions, research, committee work, service, career paths, and past experiences. Some of their insights are found in the unfolding of Indigenous legal education initiatives at the University of British Columbia, Osgoode Hall Law School at York University, the University of Toronto, and the University of Victoria. These initiatives illustrate that law students are a significant force in persuading law schools to add Indigenous courses, moot courts, clinical experiences, internships, landbased events, scholarly journals, and teaching Indigenous legal traditions. In the process, these developments have implications for guestions like why we are here and where we are going in our broader legal and political circles. As student action is changing how we teach and practice law in Canada, this essay examines ways in which meaning is more generally made in contextual terms, even as we struggle with the idea that law (and life) has broader, universal purposes.

Les étudiants en droit contribuent à donner un sens et un objectif à leur université et à leur société, particulièrement dans le domaine du droit autochtone et canadien. Ils le font par le biais de leurs questions, de leurs recherches, de leur implication au sein de comités, de leurs services, de leurs choix de carrière et de leurs expériences passées. On peut observer cette contribution dans la mise en place de programmes et de cours en droit autochtone à l'Université de la Colombie-Britannique, à la Osgoode Hall Law School de l'Université York, à l'Université de Toronto et à l'Université de Victoria. Ces initiatives démontrent que les étudiants constituent une force importante pour persuader les facultés de droit d'ajouter des cours autochtones, mais également des concours de plaidoirie, des expériences cliniques, des stages, des événements sur le terrain, des revues savantes et des activités d'enseignement des traditions juridiques autochtones. Ces développements ont des répercussions sur des questions telles que notre place en société et la direction que nous prenons dans nos cercles juridiques et politiques élargis. Puisque la mobilisation des étudiants change la manière dont nous enseignons et pratiquons le droit au Canada, cet essai se propose d'examiner les façons dont le sens est généralement donné en termes contextuels, même si nous débattons de l'idée que le droit (et la vie) a des objectifs plus larges et universels.

^{*} Loveland Chair in Indigenous Law, University of Toronto Law School, of the Chippewas of the Nawash First Nation.